

COMMUNIQUE DE PRESSE

Caen, le 3 novembre 2011

L'hiver arrive, attention aux intoxications au monoxyde de carbone !

L'hiver arrive, et les risques d'intoxication au monoxyde de carbone sont accrus.

En 2010, en Basse-Normandie, 21 affaires d'intoxication au monoxyde de carbone ont été signalées à l'ARS avec 57 personnes exposées. Dans 18 cas, les faits se sont produits dans le lieu d'habitation pendant la période de chauffe : de janvier à mars et d'octobre à décembre.

Les principales sources d'intoxication identifiées sont les chaudières (au fuel et au gaz) avec des facteurs favorisants tels que la mauvaise aération (entrée ou sortie d'air absente ou obstruée, ou obturées) ou un défaut de l'appareil.

Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable par nos sens car il est inodore, incolore et non irritant. L'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie souhaite rappeler aux bas-normands les principaux gestes de prévention pour éviter les intoxications qui peuvent avoir de graves conséquences :

- Avant chaque hiver : faire intervenir un professionnel qualifié pour contrôler et entretenir les installations de chauffage (chaudières, poêles et inserts) et les chauffe-eaux,
- Au moins une fois par an : faire ramoner les conduits de fumée par un professionnel et par action mécanique,
- Tous les jours : aérer régulièrement le logement même lorsqu'il fait froid, et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air (grille d'aération dans la cuisine, la salle d'eau, la chaufferie).
- Les chauffages d'appoint même munis de dispositifs de sécurité ne peuvent être utilisés que quelques heures par jour seulement et dans une pièce correctement ventilée.
- Les groupes électrogènes ne doivent jamais être placés dans un lieu fermé (maison, cave, garage, grenier...), ni à proximité de prises d'air frais, mais à l'extérieur des bâtiments.
- Les premiers signes d'intoxication sont des maux de tête, nausées, malaises ou vomissements : il faut alors aérer immédiatement le logement, arrêter si possible les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours (112, 18 ou 15).

Pour plus d'information : site internet du ministère de la santé: <http://www.sante.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone>, et site de l'ARS Basse-Normandie : <http://www.ars.basse-normandie.sante.fr>

CONTACT PRESSE : Claire Le Privé /02 31 70 97 67 / 06 42 61 88 74 / claire.le-privé@ars.sante.fr